

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2020
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 11 février 2020 à 17 h à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois et Denis Prescott, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Monsieur le conseiller Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

75-02-2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

76-02-2020 ADOPTION DES COMPTES À PAYER - AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution numéro 03-01-2019 à l'effet que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer du mois de décembre 2019 qui incluent les chèques numéro 17 051 à 17 146 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

77-02-2020 CROIX-ROUGE CANADIENNE - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne pour l'entente des services aux sinistrés d'une somme de 376.04 \$ sans taxes.

Que la municipalité de Mandeville autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente à cet effet pour une durée de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

78-02-2020

ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN

Attendu que la municipalité de Mandeville a adopté le règlement 384-2019 intitulé « Règlement établissant les modalités de la gestion contractuelle » et permettant à la municipalité de faire l'achat de matériel roulant de gré à gré quand la dépense est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code Municipal.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 5 février 2020 de JM SPORTS ST-GABRIEL pour l'achat d'un véhicule tout terrain de marque Honda Foreman 520 avec chenilles d'une somme de 15 300.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le fonds de roulement et remboursée sur trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité.

79-02-2020

JOBERT INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8 (RUES ALAIN, MARSEILLE ET PARENT)

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu la recommandation de paiement de Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray pour les travaux d'exutoires sur les rues Alain, Marseille et Parent.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation de paiement de Monsieur Stéphane Allard pour le décompte progressif numéro 8 et libère une somme de 78 438.61 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 379-2017.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

80-02-2020

RESSOURCE EN URBANISME - ENGAGEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de travail d'une durée de quatre (4) à six (6) mois avec Monsieur Neil Armstrong pour le service d'inspection à un taux horaire de 21.00 \$ de l'heure à raison de deux à trois jours par semaine.

Que la municipalité de Mandeville mandate Bélanger Sauvé pour la préparation d'un contrat de travail à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION

Monsieur Daniel Rocheleau a déposé sa démission à titre de conseiller municipal du district six (6) en date du 11 février 2020. La directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis de la vacance à ce poste conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums.

PÉRIODE DE QUESTIONS

81-02-2020

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 17 h 16.

Adoptée à l'unanimité.

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière